



Occupation du domaine public

Petites attractions foraines sur le quai de Gaulle

Par courriel du 29 avril 2019 la commune a été saisie d'une demande d'occupation du domaine public pour l'installation de trois petites attractions foraines qui seront situées en sur la zone piétonne entre la sortie du parking central et les caisses de paiement de ce parking du 31 juillet au 1er septembre 2019 inclus.

A savoir :

- Un stand de tir à la carabine
- Un mickey parcours
- Un stand de pêche aux canards
- Une structure gonflable

La commune est favorable à l'installation des animations exposées.

Elle invite donc, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, toute personne intéressée à se manifester en adressant un courriel au service de la commande publique de la commune avant le mercredi 9 juillet 2019 à 16h00 à l'adresse dcp@bandol.fr. Il est précisé qu'une personne peut postuler pour une ou plusieurs attractions.

Ce mail devra rappeler l'objet de la demande, préciser les coordonnées complètes du demandeur et joindre, si possible, un visuel du stand proposé. A l'issue de ce délai et, dans l'hypothèse où aucun concurrent potentiel ne se serait manifesté, la commune pourra librement délivrer un titre d'occupation du domaine public à la personne ayant présenté la demande d'occupation.

Il est à noter que :

- Cette occupation est consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Les redevances sont fixées à un montant forfaitaire de 918 € par attraction pour la période d'occupation (soit un montant maximal de 3 672 € pour les quatre attractions).
- L'occupation du domaine public sera possible du 30 juillet au 1er septembre 2019 inclus
- Les structures pourront s'installer sur la zone piétonne entre la sortie du parking central et les caisses de paiement de ce parking, sauf :
 - les mardi matins, lors du marché hebdomadaire : les structures devront être démontées le lundi soir.
 - en cas d'animations estivales particulières, la commune se réserve le droit de déplacer le lieu d'installation des structures ou d'interdire l'occupation.

Exploitation d'un Food-Truck sur le domaine public

APPEL A PROJET POUR L'EXPLOITATION D'UN FOOD-TRUCK SUR LE DOMAINE PUBLIC EN 2019

- DOSSIER DE CONSULTATION -

0- Page de garde

1- règlement de consultation

2- Cahier des charges

3- Lettre de candidature

Demandes d'occupation du domaine public

Vous pouvez télécharger ci-dessous les documents concernant l'occupation du domaine public pour les commerces de la ville.

Le courrier du maire

La fiche à remplir par chaque exploitant occupant

La lettre d'information sur les procédures mises en œuvre en cas de dépassement

La lettre d'information sur les procédures en cas d'occupation sans droit ni titre

L'arrêté 1373 de 2011 réglementant les terrasses

L'arrêté 23 de 1986 réglementant les ODP

L'arrêté 97 de 2016 portant création de 4 zones



Appel à candidatures

Projet d'exposition : vente de livres par leurs auteurs Allée Vivien :

Par courriel reçu le 4 février 2019, la commune a été saisie d'une demande d'occupation du domaine public pour une trentaine d'écrivains pour des soirées littéraires ou matinées dominicales, pour la saison estivale 2019.

Ces expositions littéraires qui représente la satisfaction d'un intérêt général, ne sont accordées qu'aux écrivains eux-mêmes et présents sur place pour dédicacer leurs œuvres.


Les soirées littéraires auront lieu les jeudi soir, 18 et 25 juillet et 1er, 8 et 15 août de 19 h00 à minuit sur l'allée Jean Moulin

Les matinées littéraires auront lieu les dimanches, 14, 21 et 28 juillet ainsi que les 4, 11 et 18 août de 9 h 00 à 13 h00 à proximité du marché journalier.

La commune précise que cette occupation, d'une surface d'environ 10 m² les dimanches et 50 m² environ en nocturne, sera consentie à titre gratuit conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, compte tenu du bénéfice quasi inexistant dans la vente de ces ouvrages.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et dès lors que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, la commune invite toute personne intéressée à se manifester en adressant un courriel au service de la commande publique de la commune avant le vendredi 5 juillet 2019 à 16h00 à l'adresse dcp@bandol.fr

A l'issue de ce délai et, dans l'hypothèse où le nombre de concurrents potentiels s'étant manifesté serait inférieur ou égal au nombre d'autorisations disponibles, la commune pourra librement délivrer un titre d'occupation du domaine public aux personnes ayant présenté la demande d'occupation.




- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

☎ [04 94 29 12 30](tel:0494291230)

Météo


Aujourd'hui



°C
°C

Km/h
%
Km

Demain



°C
°C